

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard,
rue Pavillon et dans nos bureaux,
A PARIS : à l'Agence Havas, place de
la Bourse, 8.
ABONNEMENTS :
B.-du-Rh. et départ. 3 mois 6 mois 1 an
mensuels littéraires, 8 fr. 15 fr. 28 fr.
France et Colonies, 9 fr. 17 fr. 32 fr.
Etranger, 12 fr. 22 fr. 40 fr.
Les abonnements partent du 1^{er}
et du 16 de chaque mois

La Nouvelle Réplique de Washington

La réplique de Washington à la récente note de Berlin est plus nette encore et plus catégorique, si possible, que la précédente. Elle serre de plus près le problème de la guerre et de la paix. Elle pousse le gouvernement boche jusque dans ses derniers retranchements.

Après avoir précisé que l'acceptation par l'Allemagne des conditions d'ordre général fixées par le président des Etats-Unis est une *acceptation sans restriction*, M. Robert Lansing fait connaître que l'armistice devra être réglé conformément au jugement et aux avis des conseillers militaires de l'Entente de façon à sauvegarder et à garantir absolument le maintien de notre supériorité militaire sur le champ de bataille. Le gouvernement allemand, on s'en souvient, demandait la nomination d'une Commission mixte. Le gouvernement américain proclame sans ambages qu'il s'agit pour l'Allemagne, non pas d'obtenir ses conditions, mais de souscrire à celles des Alliés, mais de souscrire à ces dernières, qui sont les conditions des vainqueurs.

A un autre point de vue, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des Etats-Unis déclare qu'il n'y aura pas lieu d'envisager l'éventualité de cet armistice aussi longtemps que les armées allemandes persévèrent, comme elles le font à l'heure actuelle, dans leurs pratiques illégales, dans leurs actes d'inhumanité, dans leur parti pris de dévastation et de démolition. Il n'y aura pas de suspension d'armes tant que les hordes germaniques continueront de perpétrer leurs forfaits monstrueux. Comment accepterions-nous en effet d'entrer en négociations de paix avec des barbares et des bandits qui, loin de déplorer les abominations commises partout sur leur passage depuis plus de quatre ans, s'acharnent en ce moment même à en aggraver et à en multiplier les horreurs ?

Enfin, la réplique de Washington rappelle la parole prononcée par le président Wilson le 4 juillet dernier à Mount-Vernon, c'est-à-dire devant la tombe du glorieux fondateur de l'indépendance américaine : à savoir qu'il est nécessaire de « détruire tout pouvoir arbitraire, ou qu'il se trouve, qui peut séparément, secrètement et par sa seule volonté troubler la paix du monde ». Et elle ajoute : « Le pouvoir qui jusqu'à la nature ci-dessus indiquée, il dépend de la volonté de la nation allemande de le changer. Les paroles du Président qui viennent d'être citées constituent naturellement une condition préalable à la paix si la paix doit venir par l'action du peuple allemand lui-même ». C'est la condamnation impitoyable du kaiser et du kaiserisme. Question fondamentale, écrit M. Robert Lansing. Il n'en est pas en effet qu'il soit plus important de régler une fois pour toutes avant l'ouverture de tous pourparlers.

Telle est la forte substance de la réplique faite par le gouvernement des Etats-Unis à la seconde note de Berlin. Le président Wilson ne faillit ni ne se laisse égarer sur aucun des points essentiels du débat. Il joue serré, ne permettant point aux fantoches ni en avant par Wilhelm von Hohenzollern de se réfugier derrière de misérables échappatoires. Toutes les nations alliées sans exception lui seront reconnaissantes d'avoir traduit une fois de plus avec une si haute fermeté d'esprit et avec une si généreuse noblesse d'âme leurs pensées et leurs sentiments dans le plein accord de leurs décisives résolutions.

Au Conseil des Ministres

Les pensions d'Etat. — Le relèvement des allocations.
Paris, 15 Octobre.
Les ministres se sont réunis, ce matin, au Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré. Le garde des Sceaux a soumis à la signature du président de la République un projet de loi relatif à l'inscription au tableau d'avancement des juges de paix des régions libérées. Le ministre des Colonies a fait signer un décret maintenant M. Albert Sarraut dans ses fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine. Le ministre des Finances a fait approuver un projet de loi ayant pour objet de modifier le mode de paiement actuel des pensions de l'Etat. Le certificat d'inscription sera remplacé par un carnet.

LE COMTE DE MONTECRISTO

Il était convenu que les trois millions seraient placés chez Danglars qui les ferait valoir à quelques personnes ayant bien essayé de donner au jeune homme des doutes sur la solidité de la position de son futur beau-père qui, depuis quelque temps, éprouvait à la Bourse des pertes redoublées ; mais le jeune homme, avec un désintéressement et une confiance sublimes, repoussa tous ces vains propos, dont il eut la délicatesse de ne pas dire une seule parole au baron.

Aussi le baron adorait-il le comte Andrea Cavalcanti.

Il n'en était pas de même de mademoiselle Eugénie Danglars. Dans sa haine instinctive contre le mariage, elle avait accueilli Andrea comme un moyen d'éloigner Moreel ; mais maintenant qu'Andrea se rapprochait trop, elle commençait à éprouver pour Andrea une visible répulsion.

LA VICTOIRE DES FLANDRES

L'ennemi s'apprête à quitter la Belgique

LES SERBES POURSUIVENT LEUR AVANCE VICTORIEUSE

Rome, 15 Octobre.
En outre, elle déborde par le Sud, du fait de la progression des Britanniques sur Douai et sur Denain. Aux dernières nouvelles, la menace sur Lille s'est encore accentuée. Nos alliés ne sont plus qu'à quelques kilomètres de la capitale du Nord.

Un nouvel et puissant avion
Paris, 15 Octobre.
Les pilotes d'un groupe de bombardement du front, ont eu, ces jours derniers, le spectacle peu banal de l'un des plus anciens constructeurs et pilotes français, Maurice Farman, pilotant sur un tout nouveau appareil de sa conception, le « biplan », M. J.-L. Dumesnil, sous-secrétaire d'Etat à l'aéronautique.

LA SITUATION

De notre correspondant particulier

Paris, 15 Octobre.

La réponse du président Wilson à l'Allemagne est la condamnation irrémédiable du gouvernement qui a plongé le monde dans un gouffre insondable d'horreurs et de misères.

La réponse de Foch continue. Les armées alliées poursuivent leur avance dans les Flandres, menaçant toutes les positions ennemies. Les troupes allemandes ont été repoussées dans la plaine qui s'appuie la ligne défensive allemande. La manœuvre générale de notre généralissime se développe avec une logique implacable.

Cette avance soutenue de nos troupes mène à conclure le peuple allemand, mieux que tous les arguments de la responsabilité qu'il a encourue en soutenant aveuglément, comme il l'a fait jusqu'ici, la caste militariste, et en se solidarissant avec ses barbares dans leur retraite forcée.

C'est maintenant au peuple allemand qu'il appartient de répondre, et non pas au kaiser ou à ses serviteurs.

Nous attendons la réponse, et Foch saura l'inspirer.

MARIUS RICHARD.

L'Offensive des Alliés

Washington, 14 Octobre.
Le secrétaire d'Etat, cet après-midi, a rendu publique la note suivante au chargé d'affaires de Suisse ad interim, chargé des intérêts allemands aux Etats-Unis.

Département d'Etat,
14 Octobre 1918.

En réponse à la communication du gouvernement allemand, en date du 12 du courant, qui vous m'avez remise aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre la réponse suivante :

L'acceptation sans restriction par le gouvernement allemand actuel, et par une majorité du Reichstag allemand, des conditions posées par le président des Etats-Unis d'Amérique dans son adresse au Congrès des Etats-Unis le 8 janvier 1918 et dans son adresse subséquente, justifie le président à faire un exposé franc et direct de sa décision relativement aux communications du gouvernement allemand des 8 et 12 octobre 1918.

Il doit être clairement entendu que le mode de l'évacuation et les conditions de l'armistice sont des questions qui doivent être laissées au jugement et aux avis des conseillers militaires du gouvernement des Etats-Unis et des gouvernements alliés, et le président a le sentiment qu'il est de son devoir de dire que nul arrangement ne peut être accepté par le gouvernement des Etats-Unis qui n'assurerait pas des sauvegardes et garanties absolument satisfaisantes du maintien de la présente supériorité militaire des armées des Etats-Unis et des Alliés sur le champ de bataille.

Il a confiance de pouvoir présumer en toute sécurité que les sermons et le jugement et la décision des gouvernements alliés.

Le président sent aussi qu'il est de son devoir d'ajouter que, ni le gouvernement des Etats-Unis, ni — il en a l'entière certitude — les gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé ne consentiront, ne consentiront à suggérer un armistice aussi longtemps que les forces armées de l'Allemagne continueront de se livrer aux pratiques illégales et inhumaines dans lesquelles elles persistent.

Au moment même où le gouvernement allemand approche le gouvernement des Etats-Unis avec des propositions de paix sous-marines s'acharnant à couler des navires à passagers sur mer et, non seulement les navires, mais les embarcations mêmes dans lesquelles les passagers et équipages cherchent à se soulever.

Et, dans leur retraite, actuelle forcée de France, les armées allemandes poursuivent le cours de leurs destructions effrénées, ce qui a toujours été considéré comme étant en violation directe des

régies et pratiques de la guerre civilisée ; villes et villages, s'ils ne sont pas détruits, sont dépeuplés, non seulement de tout ce qu'ils contiennent, mais souvent de leurs habitants eux-mêmes.

On ne saurait s'attendre à ce que les nations associées contre l'Allemagne consentent à une suspension d'armes tandis que se poursuivent des actes d'inhumanité, de dévastation et de démolition que ces nations considèrent à juste titre avec horreur et le cœur enflammé.

Il est également nécessaire, afin qu'il n'y ait aucune possibilité de malentendu, que le président rappelle très solennellement l'attention du gouvernement allemand sur la forme et la portée manifeste d'une des conditions de paix auxquelles le gouvernement allemand a maintenu adhérent.

Elle est contenue dans l'adresse du président prononcée à Mount-Vernon le 4 juillet dernier. Elle est ainsi conçue :

Détruire tout pouvoir arbitraire, ou qu'il se trouve, qui peut séparément, secrètement et par sa seule volonté, troubler la paix du monde. S'il ne peut être présentement détruit au moins le réduire à une virtuelle impuissance.

Le pouvoir qui, jusqu'ici, a gouverné la nation allemande est de la nature ci-dessus indiquée. Il dépend de la volonté de la nation allemande de le changer.

Les paroles du président, qui viennent d'être citées, constituent naturellement une condition préalable à la paix, si la paix doit venir par l'action du peuple allemand lui-même.

Le président se sent obligé de dire que tout le processus de la paix, selon son opinion, sera subordonné à la précision et au caractère satisfaisant des garanties qui peuvent être données dans cette question fondamentale. Il est indispensable que les gouvernements associés contre l'Allemagne sachent, sans équivoque possible, à qui ils ont à faire.

Le président fera une réponse séparée au gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie.

Acceptez, Monsieur, les assurances renouvelées de ma haute considération.

Signé : ROBERT LANSING.

« L'Allemagne doit capituler sans conditions »
Washington, 15 Octobre.
M. Chamberlain, président de la Commission militaire du Sénat, a fait aujourd'hui une déclaration relevant que l'acceptation de la dernière note allemande, qui représente cette note comme une proposition de négociations plutôt que comme une promesse de capitulation.

« Droit de l'avant ! »
Washington, 15 Octobre.
M. Baker s'est borné à faire le seul commentaire suivant sur la note allemande : Le département de la Guerre va droit de l'avant.

« L'Amérique continuera son effort »
Washington, 15 Octobre.
La Maison-Blanche annonce que le gouvernement américain continuera à envoyer en Europe deux cent cinquante mille hommes par mois, ainsi que du matériel adéquat. Il n'y aura pas le moindre relâchement d'effort.

« Le prince Max de Bade ne veut pas être un obstacle à la paix »
Zurich, 15 Octobre.
Selon l'agence Wolff, le chancelier d'empire a déclaré ouvertement aux membres de la Commission interparlementaire du Reichstag et aux secrétaires d'Etat qu'il était résolu à résigner ses fonctions, si sa personne était un obstacle à la paix et si n'était pas appuyé par tous les partis de la majorité.

« L'Allemagne nous menace d'accroître la guerre sous-marine »
Amsterdam, 15 Octobre.
Selon la Gazette de l'Alte et de Westphalie, la guerre sous-marine attendra son maximum l'hiver prochain. Elle produira, dit ce journal, une crise économique sans précédents dans les pays de l'Entente.

« L'attitude de l'Autriche »
Elle ferait des concessions à l'Italie
Londres, 15 Octobre.
Le Daily Mail publie la dépêche suivante, de Berne, à la date du 14 octobre : On apprend, sans les meilleurs bien informés, que la cour autrichienne demande l'arbitrage du Vatican dans les différends avec l'Italie et que l'Autriche ferait diverses concessions territoriales.

« Une démarche à Madrid »
Madrid, 15 Octobre.
M. Maera, président du Conseil, a eu, hier, un long entretien avec l'ambassadeur d'Autriche, à Madrid.

« La Turquie demande une Paix séparée »
La note turque est arrivée à Washington
Washington, 15 Octobre.
La note de la Turquie, demandant l'aide du président Wilson pour le rétablissement de la paix, est arrivée.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué serbe

Salonique, 15 Octobre.
Le 13 octobre, les troupes serbes, progressant au nord de Nisch, se sont emparées, sur un large front, des hauteurs dominantes sur les deux rives de la Morava, et au Sud, ont capturé quatre canons de campagne.

Un avion allemand a été abattu derrière nos lignes à coups de fusil.

Dans Nisch, nous avons capturé un énorme matériel et plusieurs centaines de wagons.

M. Clemencau félicite l'armée grecque
Athènes, 15 Octobre.
En réponse au télégramme de félicitations du ministre des Affaires Etrangères, M. Clemencau a répondu :

L'armée grecque témoigne une fois de plus de sa vaillance traditionnelle, et le commandant français est fier d'avoir conduit ces belles troupes à la victoire libératrice.

« L'Allemagne doit capituler sans conditions »
Washington, 14 Octobre.
Le secrétaire d'Etat, cet après-midi, a rendu publique la note suivante au chargé d'affaires de Suisse ad interim, chargé des intérêts allemands aux Etats-Unis.

Département d'Etat,
14 Octobre 1918.

En réponse à la communication du gouvernement allemand, en date du 12 du courant, qui vous m'avez remise aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre la réponse suivante :

L'acceptation sans restriction par le gouvernement allemand actuel, et par une majorité du Reichstag allemand, des conditions posées par le président des Etats-Unis d'Amérique dans son adresse au Congrès des Etats-Unis le 8 janvier 1918 et dans son adresse subséquente, justifie le président à faire un exposé franc et direct de sa décision relativement aux communications du gouvernement allemand des 8 et 12 octobre 1918.

Il doit être clairement entendu que le mode de l'évacuation et les conditions de l'armistice sont des questions qui doivent être laissées au jugement et aux avis des conseillers militaires du gouvernement des Etats-Unis et des gouvernements alliés, et le président a le sentiment qu'il est de son devoir de dire que nul arrangement ne peut être accepté par le gouvernement des Etats-Unis qui n'assurerait pas des sauvegardes et garanties absolument satisfaisantes du maintien de la présente supériorité militaire des armées des Etats-Unis et des Alliés sur le champ de bataille.

La Demande de Paix des Empires du Centre

LE PRÉSIDENT WILSON RÉPOND A L'ALLEMAGNE

Les Alliés seuls doivent régler les conditions d'évacuation des territoires envahis. — Pas de suspension d'armes tant que l'ennemi poursuivra ses actes d'inhumanité. — Les Alliés ne veulent pas traiter avec l'impérialisme allemand.

« L'Allemagne doit capituler sans conditions »
Washington, 14 Octobre.
Le secrétaire d'Etat, cet après-midi, a rendu publique la note suivante au chargé d'affaires de Suisse ad interim, chargé des intérêts allemands aux Etats-Unis.

Département d'Etat,
14 Octobre 1918.

En réponse à la communication du gouvernement allemand, en date du 12 du courant, qui vous m'avez remise aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre la réponse suivante :

L'acceptation sans restriction par le gouvernement allemand actuel, et par une majorité du Reichstag allemand, des conditions posées par le président des Etats-Unis d'Amérique dans son adresse au Congrès des Etats-Unis le 8 janvier 1918 et dans son adresse subséquente, justifie le président à faire un exposé franc et direct de sa décision relativement aux communications du gouvernement allemand des 8 et 12 octobre 1918.

Il doit être clairement entendu que le mode de l'évacuation et les conditions de l'armistice sont des questions qui doivent être laissées au jugement et aux avis des conseillers militaires du gouvernement des Etats-Unis et des gouvernements alliés, et le président a le sentiment qu'il est de son devoir de dire que nul arrangement ne peut être accepté par le gouvernement des Etats-Unis qui n'assurerait pas des sauvegardes et garanties absolument satisfaisantes du maintien de la présente supériorité militaire des armées des Etats-Unis et des Alliés sur le champ de bataille.

Il a confiance de pouvoir présumer en toute sécurité que les sermons et le jugement et la décision des gouvernements alliés.

Le président sent aussi qu'il est de son devoir d'ajouter que, ni le gouvernement des Etats-Unis, ni — il en a l'entière certitude — les gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé ne consentiront, ne consentiront à suggérer un armistice aussi longtemps que les forces armées de l'Allemagne continueront de se livrer aux pratiques illégales et inhumaines dans lesquelles elles persistent.

Au moment même où le gouvernement allemand approche le gouvernement des Etats-Unis avec des propositions de paix sous-marines s'acharnant à couler des navires à passagers sur mer et, non seulement les navires, mais les embarcations mêmes dans lesquelles les passagers et équipages cherchent à se soulever.

Et, dans leur retraite, actuelle forcée de France, les armées allemandes poursuivent le cours de leurs destructions effrénées, ce qui a toujours été considéré comme étant en violation directe des

régies et pratiques de la guerre civilisée ; villes et villages, s'ils ne sont pas détruits, sont dépeuplés, non seulement de tout ce qu'ils contiennent, mais souvent de leurs habitants eux-mêmes.

On ne saurait s'attendre à ce que les nations associées contre l'Allemagne consentent à une suspension d'armes tandis que se poursuivent des actes d'inhumanité, de dévastation et de démolition que ces nations considèrent à juste titre avec horreur et le cœur enflammé.

Il est également nécessaire, afin qu'il n'y ait aucune possibilité de malentendu, que le président rappelle très solennellement l'attention du gouvernement allemand sur la forme et la portée manifeste d'une des conditions de paix auxquelles le gouvernement allemand a maintenu adhérent.

Elle est contenue dans l'adresse du président prononcée à Mount-Vernon le 4 juillet dernier. Elle est ainsi conçue :

Détruire tout pouvoir arbitraire, ou qu'il se trouve, qui peut séparément, secrètement et par sa seule volonté, troubler la paix du monde. S'il ne peut être présentement détruit au moins le réduire à une virtuelle impuissance.

Le pouvoir qui, jusqu'ici, a gouverné la nation allemande est de la nature ci-dessus indiquée. Il dépend de la volonté de la nation allemande de le changer.

Les paroles du président, qui viennent d'être citées, constituent naturellement une condition préalable à la paix, si la paix doit venir par l'action du peuple allemand lui-même.

Le président se sent obligé de dire que tout le processus de la paix, selon son opinion, sera subordonné à la précision et au caractère satisfaisant des garanties qui peuvent être données dans cette question fondamentale. Il est indispensable que les gouvernements associés contre l'Allemagne sachent, sans équivoque possible, à qui ils ont à faire.

Le président fera une réponse séparée au gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie.

Acceptez, Monsieur, les assurances renouvelées de ma haute considération.

Signé : ROBERT LANSING.

« L'Allemagne doit capituler sans conditions »
Washington, 15 Octobre.
M. Chamberlain, président de la Commission militaire du Sénat, a fait aujourd'hui une déclaration relevant que l'acceptation de la dernière note allemande, qui représente cette note comme une proposition de négociations plutôt que comme une promesse de capitulation.

« Droit de l'avant ! »
Washington, 15 Octobre.
M. Baker s'est borné à faire le seul commentaire suivant sur la note allemande : Le département de la Guerre va droit de l'avant.

« L'Amérique continuera son effort »
Washington, 15 Octobre.
La Maison-Blanche annonce que le gouvernement américain continuera à envoyer en Europe deux cent cinquante mille hommes par mois, ainsi que du matériel adéquat. Il n'y aura pas le moindre relâchement d'effort.

« Le prince Max de Bade ne veut pas être un obstacle à la paix »
Zurich, 15 Octobre.
Selon l'agence Wolff, le chancelier d'empire a déclaré ouvertement aux membres de la Commission interparlementaire du Reichstag et aux secrétaires d'Etat qu'il était résolu à résigner ses fonctions, si sa personne était un obstacle à la paix et si n'était pas appuyé par tous les partis de la majorité.

« L'Allemagne nous menace d'accroître la guerre sous-marine »
Amsterdam, 15 Octobre.
Selon la Gazette de l'Alte et de Westphalie, la guerre sous-marine attendra son maximum l'hiver prochain. Elle produira, dit ce journal, une crise économique sans précédents dans les pays de l'Entente.

« L'attitude de l'Autriche »
Elle ferait des concessions à l'Italie
Londres, 15 Octobre.
Le Daily Mail publie la dépêche suivante, de Berne, à la date du 14 octobre : On apprend, sans les meilleurs bien informés, que la cour autrichienne demande l'arbitrage du Vatican dans les différends avec l'Italie et que l'Autriche ferait diverses concessions territoriales.

« Une démarche à Madrid »
Madrid, 15 Octobre.
M. Maera, président du Conseil, a eu, hier, un long entretien avec l'ambassadeur d'Autriche, à Madrid.

« La Turquie demande une Paix séparée »
La note turque est arrivée à Washington
Washington, 15 Octobre.
La note de la Turquie, demandant l'aide du président Wilson pour le rétablissement de la paix, est arrivée.

« L'Allemagne doit capituler sans conditions »
Washington, 14 Octobre.
Le secrétaire d'Etat, cet après-midi, a rendu publique la note suivante au chargé d'affaires de Suisse ad interim, chargé des intérêts allemands aux Etats-Unis.

Département d'Etat,
14 Octobre 1918.

En réponse à la communication du gouvernement allemand, en date du 12 du courant, qui vous m'avez remise aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre la réponse suivante :

L'acceptation sans restriction par le gouvernement allemand actuel, et par une majorité du Reichstag allemand, des conditions posées par le président des Etats-Unis d'Amérique dans son adresse au Congrès des Etats-Unis le 8 janvier 1918 et dans son adresse subséquente, justifie le président à faire un exposé franc et direct de sa décision relativement aux communications du gouvernement allemand des 8 et 12 octobre 1918.

« L'Allemagne doit capituler sans conditions »
Washington, 14 Octobre.
Le secrétaire d'Etat, cet après-midi, a rendu publique la note suivante au chargé d'affaires de Suisse ad interim, chargé des intérêts allemands aux Etats-Unis.

Département d'Etat,
14 Octobre 1918.

En réponse à la communication du gouvernement allemand, en date du 12 du courant, qui vous m'avez remise aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre la réponse suivante :

L'acceptation sans restriction par le gouvernement allemand actuel, et par une majorité du Reichstag allemand, des conditions posées par le président des Etats-Unis d'Amérique dans son adresse au Congrès des Etats-Unis le 8 janvier 1918 et dans son adresse subséquente, justifie le président à faire un exposé franc et direct de sa décision relativement aux communications du gouvernement allemand des 8 et 12 octobre 1918.

Il doit être clairement entendu que le mode de l'évacuation et les conditions de l'armistice sont des questions qui doivent être laissées au jugement et aux avis des conseillers militaires du gouvernement des Etats-Unis et des gouvernements alliés, et le président a le sentiment qu'il est de son devoir de dire que nul arrangement ne peut être accepté par le gouvernement des Etats-Unis qui n'assurerait pas des sauvegardes et garanties absolument satisfaisantes du maintien de la présente supériorité militaire des armées des Etats-Unis et des Alliés sur le champ de bataille.

Il a confiance de pouvoir présumer en toute sécurité que les sermons et le jugement et la décision des gouvernements alliés.

Le président sent aussi qu'il est de son devoir d'ajouter que, ni le gouvernement des Etats-Unis, ni — il en a l'entière certitude — les gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé ne consentiront, ne consentiront à suggérer un armistice aussi longtemps que les forces armées de l'Allemagne continueront de se livrer aux pratiques illégales et inhumaines dans lesquelles elles persistent.

Au moment même où le gouvernement allemand approche le gouvernement des Etats-Unis avec des propositions de paix sous-marines s'acharnant à couler des navires à passagers sur mer et, non seulement les navires, mais les embarcations mêmes dans lesquelles les passagers et équipages cherchent à se soulever.

Et, dans leur retraite, actuelle forcée de France, les armées allemandes poursuivent le cours de leurs destructions effrénées, ce qui a toujours été considéré comme étant en violation directe des

régies et pratiques de la guerre civilisée ; villes et villages, s'ils ne sont pas détruits, sont dépeuplés, non seulement de tout ce qu'ils contiennent, mais souvent de leurs habitants eux-mêmes.

On ne saurait s'attendre à ce que les nations associées contre l'Allemagne consentent à une suspension d'armes tandis que se poursuivent des actes d'inhumanité, de dévastation et de démolition que ces nations considèrent à juste titre avec horreur et le cœur enflammé.

Il est également nécessaire, afin qu'il n'y ait aucune possibilité de malentendu, que le président rappelle très solennellement l'attention du gouvernement allemand sur la forme et la portée manifeste d'une des conditions de paix auxquelles le gouvernement allemand a maintenu adhérent.

Elle est contenue dans l'adresse du président prononcée à Mount-Vernon le 4 juillet dernier. Elle est ainsi conçue :

Détruire tout pouvoir arbitraire, ou qu'il se trouve, qui peut séparément, secrètement et par sa seule volonté, troubler la paix du monde. S'il ne peut être présentement détruit au moins le réduire à une virtuelle impuissance.

Le pouvoir qui, jusqu'ici, a gouverné la nation allemande est de la nature ci-dessus indiquée. Il dépend de la volonté de la nation allemande de le changer.

Les paroles du président, qui viennent d'être citées, constituent naturellement une condition préalable à la paix, si la paix doit venir par l'action du peuple allemand lui-même.

Le président se sent obligé de dire que tout le processus de la paix, selon son opinion, sera subordonné à la précision et au caractère satisfaisant des garanties qui peuvent être données dans cette question fondamentale. Il est indispensable que les gouvernements associés contre l'Allemagne sachent, sans équivoque possible, à qui ils ont à faire.

Le président fera une réponse séparée au gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie.

Acceptez, Monsieur, les assurances renouvelées de ma haute considération.

Signé : ROBERT LANSING.

« L'Allemagne doit capituler sans conditions »
Washington, 15 Octobre.
M. Chamberlain, président de la Commission militaire du Sénat, a fait aujourd'hui une déclaration relevant que l'acceptation de la dernière note allemande, qui représente cette note comme une proposition de négociations plutôt que comme une promesse de capitulation.

« Droit de l'avant ! »
Washington, 15 Octobre.
M. Baker s'est borné à faire le seul commentaire suivant sur la note allemande : Le département de la Guerre va droit de l'avant.

« L'Amérique continuera son effort »
Washington, 15 Octobre.
La Maison-Blanche annonce que le gouvernement américain continuera à envoyer en Europe deux cent cinquante mille hommes par mois, ainsi que du matériel adéquat. Il n'y aura pas le moindre relâchement d'effort.

« Le prince Max de Bade ne veut pas être un obstacle à la paix »
Zurich, 15 Octobre.
Selon l'agence Wolff, le chancelier d'empire a déclaré ouvertement aux membres de la Commission interparlementaire du Reichstag et aux secrétaires d'Etat qu'il était résolu à résigner ses fonctions, si sa personne était un obstacle à la paix et si n'était pas appuyé par tous les partis de la majorité.

« L'Allemagne nous menace d'accroître la guerre sous-marine »
Amsterdam, 15 Octobre.
Selon la Gazette de l'Alte et de Westphalie, la guerre sous-marine attendra son maximum l'hiver prochain. Elle produira, dit ce journal, une crise économique sans précédents dans les pays de l'Entente.

« L'attitude de l'Autriche »
Elle ferait des concessions à l'Italie
Londres, 15 Octobre.
Le Daily Mail publie la dépêche suivante, de Berne, à la date du 14 octobre : On apprend, sans les meilleurs bien informés, que la cour autrichienne demande l'arbitrage du Vatican dans les différends avec l'Italie et que l'Autriche ferait diverses concessions territoriales.

« Une démarche à Madrid »
Madrid, 15 Octobre.
M. Maera, président du Conseil, a eu, hier, un long entretien avec l'ambassadeur d'Autriche, à Madrid.

« La Turquie demande une Paix séparée »
La note turque est arrivée à Washington
Washington, 15 Octobre.
La note de la Turquie, demandant l'aide du président Wilson pour le rétablissement de la paix, est arrivée.

« L'Allemagne doit capituler sans conditions »
Washington, 14 Octobre.
Le secrétaire d'Etat, cet après-midi, a rendu publique la note suivante au chargé d'affaires de Suisse ad interim, chargé des intérêts allemands aux Etats-Unis.

Département d'Etat,
14 Octobre 1918.

En réponse à la communication du gouvernement allemand, en date du 12 du courant, qui vous m'avez remise aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre la réponse suivante :

L'acceptation sans restriction par le gouvernement allemand actuel, et par une majorité du Reichstag allemand, des conditions posées par le président des Etats-Unis d'Amérique dans son adresse au Congrès des Etats-Unis le 8 janvier 1918 et dans son adresse subséquente, justifie le président à faire un exposé franc et direct de sa décision relativement aux communications du gouvernement allemand des 8 et 12 octobre 1918.

Il doit être clairement entendu que le mode de l'évacuation et les conditions de l'armistice sont des questions qui doivent être laissées au jugement et aux avis des conseillers militaires du gouvernement des Etats-Unis et des gouvernements alliés, et le président a le sentiment qu'il est de son devoir de dire que nul arrangement ne peut être accepté par le gouvernement des Etats-Unis qui n'assurerait pas des sauvegardes et garanties absolument satisfaisantes du maintien de la présente supériorité militaire des armées des Etats-Unis et des Alliés sur le champ de bataille.

Il a confiance de pouvoir présumer en toute sécurité que les sermons et le jugement et la décision des gouvernements alliés.

Le président sent aussi qu'il est de son devoir d'ajouter que, ni le gouvernement des Etats-Unis, ni — il en a l'entière certitude — les gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé ne consentiront, ne consentiront à suggérer un armistice aussi longtemps que les forces armées de l'Allemagne continueront de se livrer aux pratiques illégales et inhumaines dans lesquelles elles persistent.

Au moment même où le gouvernement allemand approche le gouvernement des Etats-Unis avec des propositions de paix sous-marines s'acharnant à couler des navires à passagers sur mer et, non seulement les navires, mais les embarcations mêmes dans lesquelles les passagers et équipages cherchent à se soulever.

Et, dans leur retraite, actuelle forcée de France, les armées allemandes poursuivent le cours de leurs destructions effrénées, ce qui a toujours été considéré comme étant en violation directe des

régies et pratiques de la guerre civilisée ; villes et villages, s'ils ne sont pas détruits, sont dépeuplés, non seulement de tout ce qu'ils contiennent, mais souvent de leurs habitants eux-mêmes.

On ne saurait s'attendre à ce que les nations associées contre l'Allemagne consentent à une suspension d'armes tandis que se poursuivent des actes d'inhumanité, de dévastation et de démolition que ces nations considèrent à juste titre avec horreur et le cœur enflammé.

Il est également nécessaire, afin qu'il n'y ait aucune possibilité de malentendu, que le président rappelle très solennellement l'attention du gouvernement allemand sur la forme et la portée manifeste d'une des conditions de paix auxquelles le gouvernement allemand a maintenu adhérent.

Elle est contenue dans l'adresse du président prononcée à Mount-Vernon le 4 juillet dernier. Elle est ainsi conçue :

Détruire tout pouvoir arbitraire, ou qu'il se trouve, qui peut séparément, secrètement et par sa seule volonté, troubler la paix du monde. S'il ne peut être présentement détruit au moins le réduire à une virtuelle impuissance.

Le pouvoir qui, jusqu'ici, a gouverné la nation allemande est de la nature ci-dessus indiquée. Il dépend de la volonté de la nation allemande de le changer.

Les paroles du président, qui viennent d'être citées, constituent naturellement une condition préalable à la paix, si la paix doit venir par l'action du peuple allemand lui-même.

Le président se sent obligé de dire que tout le processus de la paix, selon son opinion, sera subordonné à la précision et au caractère satisfaisant des garanties qui peuvent être données dans cette question fondamentale. Il est indispensable que les gouvernements associés contre l'Allemagne sachent, sans équivoque possible, à qui ils ont à faire.

Le président fera une réponse séparée au gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie.

Acceptez, Monsieur, les assurances renouvelées de ma haute considération.

Signé : ROBERT LANSING.

La Journée Parlementaire
CHAMBRE DES DEPUTES

Paris, 15 Octobre.
La séance est ouverte, à 9 h. 30, sous la présidence de M. Groussier.

Les rémunérations occultes

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à la répression des rémunérations occultes, versées par des fournisseurs, aux employés des maisons de commerce et des entreprises industrielles avec lesquelles elles sont en relations d'affaires.

SENAT

Paris, 15 Octobre.
La séance est ouverte, à 3 h. 30, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

La Haute-Cour

Le président donne ensuite lecture du décret convoquant la Haute-Cour pour le mardi 29 octobre, à 3 heures, afin de juger MM. Cailhau, Loustalot et Comby et tous autres qui relèveront l'institution.

Les crimes allemands

Au nom de la Commission des Affaires extérieures, MM. Couyba et Maurice Sarraut déposent le projet de résolution suivant :

Le Sénat, continuant ses déclarations antérieures, réitérant sa confiance dans les armées alliées, pour la réparation des dommages, des dévastations et des attentats au droit des gens, commis par l'ennemi, approuve le gouvernement d'avoir signalé nettement sa volonté de leur opposer les avertissements et les sanctions de sa haute juridiction.

La Reconstruction de notre marine marchande

Après le Congrès de la Fédération des capitaines au long-cours, qui vient de tenir ses assises au siège de la Fédération nationale des Syndicats maritimes à Paris, le Conseil de la Fédération nationale des Syndicats maritimes s'est réuni.

L'accord avec les Syndicats maritimes

Paris, 15 Octobre.
Après le Congrès de la Fédération des capitaines au long-cours, qui vient de tenir ses assises au siège de la Fédération nationale des Syndicats maritimes à Paris, le Conseil de la Fédération nationale des Syndicats maritimes s'est réuni.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur
Un nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer les noms

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de trente jours, du 14 septembre au 13 octobre 1918, aura lieu le jeudi 17 octobre, de 9 à 16 heures, dans les perceptions de la ville, suivant les indications ci-après :

Le Mouvement ouvrier

DANS LES TRAMWAYS
Le secrétaire général du Syndicat des prévoyants et ouvriers des tramways, adresse ses plus vifs remerciements à M. le préfet, au Conseil général et en particulier à MM. Duverger et Taddei, pour l'empressement qu'ils ont mis à défendre notre cause en ce qui concerne la vie chère, plus justement que jamais, et en faisant accepter par le Conseil général la proposition faite à ce sujet à la séance du 11 courant, et les prient de croire à tout leur dévouement.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA. — Demain soir, Nohan, avec le ténor Trantoul et Mlle Heibronner.

DERNIERS REPÈCHES DE LA GUERRE
PAR FIL SPECIAL

L'Eclairage des Rues

La Compagnie du gaz a augmenté son tarif depuis le 1er octobre, mais le gaz n'est pas meilleur pour cela. Nous en sommes toujours à la ration très réduite. Les appartements sont à peine alimentés pour l'éclairage et le chauffage.

EN ALBANIE

Les Italiens prennent Durazzo

Rome, 15 Octobre.
Durazzo est en notre possession. Dans l'après-midi du 13, après avoir forcé les lignes ennemies sur les hauteurs de Paljama et de Sasso-Bianco, les troupes italiennes ont pénétré dans la ville le 14 au matin, capturant des prisonniers et du matériel.

LA REPOSE

du président Wilson à l'Allemagne

Le texte et le gouvernement des Etats-Unis. L'accord avec les Alliés. — Au Sénat américain.

LA BATAILLE

LA SITUATION MILITAIRE

Paris, 15 Octobre, 2 h. 15.
L'offensive menée hier en Flandre par les troupes franco-anglo-belges s'est poursuivie aujourd'hui avec un égal succès.

LES PAQUETS POSTAUX

des mobilisés de la marine

Paris, 15 Octobre.
Le ministre de la Marine adresse à tous les vice-amiraux, commandants en chef, préfets maritimes, la circulaire suivante pour leur être transmise.

M. Calliaux devant la Haute-Cour

Paris, 15 Octobre.
Il y a déjà quelque temps que l'on attendait le capitaine Bouchardon, attendant à dire dessein du dossier d'instruction contre M. Calliaux, préparait les pièces de la procédure et les mettait en ordre.

LA TRANSMISSION DU DOSSIER GENERAL AU PROCUREUR GENERAL

Paris, 15 Octobre.
C'est en vertu de l'article 10 de la loi du 10 avril 1889 sur la procédure devant la Haute-Cour que va se faire la transmission du dossier.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communique officiel
Paris, 15 Octobre.
Communique de l'armée d'Orient du 14 :

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 15 Octobre.
Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

COMMUNIQUE AMERICAIN

15 Octobre, 21 heures.
Aujourd'hui, nos troupes ont pénétré sur les deux rives de la Meuse. Elles ont rencontré une résistance acharnée de la part de l'ennemi, emparant de la cote 239 qui, par trois fois, a changé de mains.

COMMUNIQUE ANGLAIS

15 Octobre, soir.
Nous avons traversé le canal de la haute Dule des deux côtés de Pont-Avenin, et pris Estevelles, Mouchon et Batvin.

COMMUNIQUE BELGE

15 Octobre (soir).
Les forces alliées, opérant dans les Flandres sous les ordres du roi des Belges, ont subi leurs attaques dans la journée du 15.

REMERCIEMENTS

M. veuve Frédéric Louisy et ses enfants remercient leurs parents, amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Frédéric Louisy, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Louisy, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. veuve Laurent Musso, née Devillehennet remercie ses parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion du décès de son mari, M. Laurent Musso, sergent au 215 Régiment d'Infanterie, décédé le 6 avril 1918, à l'hôpital militaire de la guerre, rue de Valenciennes, à Paris, le 15 octobre 1918, à l'âge de 45 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communique officiel
Paris, 15 Octobre.
Communique de l'armée d'Orient du 14 :

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 15 Octobre.
Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

COMMUNIQUE AMERICAIN

15 Octobre, 21 heures.
Aujourd'hui, nos troupes ont pénétré sur les deux rives de la Meuse. Elles ont rencontré une résistance acharnée de la part de l'ennemi, emparant de la cote 239 qui, par trois fois, a changé de mains.

COMMUNIQUE ANGLAIS

15 Octobre, soir.
Nous avons traversé le canal de la haute Dule des deux côtés de Pont-Avenin, et pris Estevelles, Mouchon et Batvin.

COMMUNIQUE BELGE

15 Octobre (soir).
Les forces alliées, opérant dans les Flandres sous les ordres du roi des Belges, ont subi leurs attaques dans la journée du 15.

REMERCIEMENTS

M. veuve Frédéric Louisy et ses enfants remercient leurs parents, amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Frédéric Louisy, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Louisy, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. veuve Laurent Musso, née Devillehennet remercie ses parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de son mari, M. Laurent Musso, sergent au 215 Régiment d'Infanterie, décédé le 6 avril 1918, à l'hôpital militaire de la guerre, rue de Valenciennes, à Paris, le 15 octobre 1918, à l'âge de 45 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

AVIS DE DECES

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de M. Georges Delpeget, ingénieur en chef, marié à Mlle Marie-Louise Delpeget, née de la Roche, le 15 octobre 1852, à Paris, et décédé le 10 octobre 1918, à Paris, à l'âge de 65 ans.

REMERCIEMENTS

M. et M. Georges Delpeget et leurs enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à